**Questions proposées aux Villes créatives dans le cadre de la préparation du rapport du Secrétaire général des Nations unies sur la mise en œuvre de la résolution 76/214**

 ***Période de référence : juin 2021 - juin 2023***

1. Dans le cadre du Programme de Développement durable à l’horizon 2030, **quels stratégies, programmes et activités majeurs destinés à mettre la culture au service du développement durable** ont été élaborés et/ou mis en œuvre dans votre ville au cours de la période de référence ? (cf. Résolution 76/214, articles 11, 13 et 25).
2. Votre ville a-t-elle lancé un programme de travail sur la culture et le développement, notamment en ce qui concerne les principaux engagements exposés dans la Déclaration de la Conférence mondiale de l’UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable – MONDIACULT 2022, à savoir (i) renforcer les droits culturels, (ii) soutenir l’adaptation du secteur culturel aux transformations numériques, (iii) renforcer les synergies entre la culture et l’éducation, (iv) exploiter la culture pour l’action climatique, (v) soutenir l’économie de la culture, (vi) mobiliser la culture pour favoriser la sortie de crise ? Veuillez fournir jusqu’à trois exemples d’initiatives importantes ou ayant eu un fort impact (voir la Déclaration finale de MONDIACULT 2022).
3. Existe-t-il des **données qualitatives et quantitatives**, des indicateurs et des statistiques démontrant l’impact de la culture sur le développement durable dans une perspective multidimensionnelle, fournis par les programmes et activités susmentionnés mis en œuvre par votre ville ? (cf. Résolution 76/214, article 22).
4. Comment votre ville inclut-elle la diversité pour **renforcer la cohésion sociale**, le dialogue interculturel et la compréhension, la tolérance, le respect mutuel, l’égalité des sexes, l’innovation, l’entreprenariat et l’inclusion afin de contribuer à la viabilité et au dynamisme économique de votre ville ? Votre ville a-t-elle lancé des initiatives particulières à cet égard ?
5. Votre ville a-t-elle élaboré, encouragé et/ou mis en œuvre **des mécanismes de financement** qui intègrent les questions liées à la culture dans le cadre de programmes pour le développement durable ? (cf. Résolution 76/214, article 17).
6. Comment se traduit l’engagement de votre ville dans **la coopération internationale ou régionale sur la culture pour le développement durable**, notamment dans les cadres d'échanges de connaissances et expertises, ou d’initiatives conjointes, y compris en tant que membre du Réseau des villes créatives de l’UNESCO ? Veuillez fournir jusqu’à trois exemples d’initiatives importantes ou ayant eu un fort impact (cf. Résolution 76/214, article 20).
7. Quel regard porte votre ville sur « **la culture comme bien public mondial** » ? Quels seraient les domaines prioritaires de cette notion (accès, droits…) ? Votre ville a-t-elle entrepris des initiatives concrètes à cet égard ? (Voir la Déclaration Finale de MONDIACULT 2022).